

Pour la jeunesse

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **5 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

salaires par l'afflux de leur travail offert à prix réduit.

Le placement syndical est bien, à tout prendre, le seul qui donne satisfaction. Sans doute il n'est pas organisé partout, et la dispersion, en multiples syndicats, des ouvriers d'une profession raréfie quelque peu l'offre de travail. L'antagonisme néfaste qui divise, trop souvent, hélas! patrons et ouvriers, sert mal les rapports nécessaires des deux parties sur ce terrain. Mais il faut perfectionner l'institution, la soustraire aux différends professionnels. De multiples abus la desservent au regard des patrons: par exemple le tour de rôle, fréquemment en usage, qui consiste à imposer à l'employeur en quête d'un ouvrier le premier inscrit sur le registre d'embauche, sans tenir compte des aptitudes spéciales demandées.

Il faut surtout — et ceci est une œuvre de longue haleine — amener au syndicat la presque totalité des ouvriers pour que s'élargisse le marché du travail et que se précisent davantage les services du placement syndical.

Qu'arrive-t-il, dans beaucoup de professions, celles précisément, comme l'alimentation, où le placement est de première importance? C'est que une bonne partie des ouvriers ne va au syndicat que pour s'y procurer du travail. Une fois placés ils négligent réunions et paiement des cotisations. Et ainsi se forme, autour de ces syndicats, aux effectifs flottants, comme une masse d'irréguliers du travail, clients attirés du bureau de placement.

Si, à la faveur de la propagande recommandée par les congrès, comprenant mieux son rôle de protection ouvrière, le syndicat englobe non plus des seuls quémandeurs de travail, tièdes syndiqués, mais l'immense majorité des membres de la corporation, dédaigneux des ridicules épithètes de rouges et de jaunes, le placement sera naturellement organisé, et les patrons viendront au bureau ouvrier qui pourra adapter en connaissance de cause l'offre à la demande.

Par un accord loyal des syndicats patronaux et ouvriers serait facilement solutionnée la question du placement. Aux uns et aux autres il appartient de faire un pas en avant dans la voie des concessions, pour étudier de concert les moyens pratiques d'y arriver. Ce serait une trêve bienfaisante dans la triste lutte des intérêts et une utile compréhension du véritable rôle du syndicat.

G. Laurens.

Pour la jeunesse.

La fondation de la Société suisse d'utilité publique « Pour la Jeunesse », présidée par M. le conseiller fédéral Hoffmann, s'est occupée avec succès, l'an dernier, de la vente de cartes et de

timbres de Noël. La plus grande partie de la recette, qui s'est élevée à fr. 124,000, a été répartie entre les organisations locales et cantonales, pour être consacrée à la lutte contre la tuberculose. On s'est beaucoup occupé, ces dernières années, de la question de la tuberculose. On ne fera pourtant jamais assez, si l'on songe que le nombre de ceux qui meurent de la tuberculose à la fleur de l'âge, est plus élevé que le nombre de ceux qui succombent à toutes les autres maladies prises ensemble.

Voilà pourquoi le conseil de fondation a décidé, cette année-ci encore, d'affecter le produit de la vente des cartes et timbres à la lutte contre la tuberculose.

Grâce à la complaisance du département et de la direction des postes, la fondation peut mettre en vente cette année des timbres quasi-officiels, qui, vendus au prix de 10 centimes, auront une valeur d'affranchissement de 5 centimes.

Le timbre ne peut être employé que dans le service interne de la Suisse, et sera valable du 1^{er} décembre au 28 février.

Pendant le mois de décembre, la vente se fera par les soins des bureaux de poste et des organisations privées de la fondation.

On vendra, outre les timbres, deux séries de cartes de félicitations à l'occasion des fêtes de Noël et de Nouvel-An.

Le siège central de vente se trouve à Zurich, au secrétariat suisse pour la lutte contre la tuberculose, Untere Zäune 11.

Dans plusieurs endroits la vente se fera par l'intermédiaire de secrétaires cantonaux ou communaux. Partout où elle le peut, la fondation confie à un secrétaire local le soin d'organiser la vente.

La fondation espère que la Suisse tout entière bénéficiera de son initiative, étant donné que la plus grande partie des sommes restera dans les cantons où elles auront été recueillies.

Le conseil de fondation, composé de personnalités marquantes de Suisse, prie les collaborateurs d'apporter à leur tâche tout le zèle et tout le dévouement dont ils sont capables, ceci afin de faciliter la vente des timbres et cartes.



Congrès et conférences.

Le congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers.

Le congrès des ouvriers bouchers, charcutiers et tripiers, s'est tenu à Genève, le dimanche 14 décembre, au Café Roullier, rue Rousseau 15.

Le congrès s'est ouvert à 9 h. 1/2 du matin, sous la présidence du camarade Cevey, de la section de Genève, avec l'ordre du jour suivant: 1. Appel des délégués; 2. Les rapports avec la fédération française de l'alimentation, pour obtenir l'organisation des ouvriers des départements